



# Plan Communautaire de Field

Parc national du Canada Yoho



**VERSION PROVISOIRE**

Chapitre 1 : Introduction .....	4
1.1 Raison d'être du plan communautaire .....	4
1.2 Portée du plan communautaire.....	5
1.3 Mobilisation entourant le plan communautaire de Field .....	7
Chapitre 2 : Contexte .....	8
2.1 Carte et limites officielles de Field .....	8
2.2 Histoire de Field.....	9
Chapitre 3 : Cadre stratégique et orientation .....	10
3.1 Contexte de Parcs Canada.....	10
3.2 Plan directeur du parc national Yoho .....	10
3.3 Rôles et responsabilités .....	11
Chapitre 4 : Situation actuelle.....	12
4.1 Un lieu pour la nature .....	12
4.2 Un lieu d'importance historique et culturelle .....	13
4.3 Cachet de la collectivité .....	14
4.4 Situation socioéconomique .....	15
Chapitre 5 : Vision pour la collectivité .....	17
5.1 Énoncé de vision .....	17
5.2 Principes directeurs régissant le plan communautaire .....	18
Chapitre 6 : Concrétiser la vision.....	19
6.1 Intégrité écologique et intendance environnementale .....	19
6.2 Services aux résidents et aux visiteurs .....	21
6.3 Gestion de l'aménagement .....	23
6.4 Protection des ressources culturelles.....	27
6.5 Relations avec les Autochtones et intendance .....	29
6.6 Changements climatiques et adaptation .....	31
Chapitre 7 : Affectations du sol .....	34

7.2 Zone commerciale.....	37
7.3 Zone institutionnelle .....	38
7.4 Zone des opérations de Parcs Canada.....	38
7.5 Zone des aires libres .....	38
7.6 Terres du Canadian Pacific Kansas City (CPKC).....	39
Chapitre 8 : Résumé de l'évaluation environnementale stratégique .....	39

**Parcs Canada reconnaît respectueusement que le parc national Yoho se trouve dans le territoire ancestral des Ktunaxa et des Secwépemc. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir assuré depuis des temps immémoriaux l'intendance des terres et des eaux qui forment aujourd'hui cette aire protégée.**

# Chapitre 1 : Introduction

## 1.1 Raison d'être du plan communautaire

Le *Plan communautaire de Field* est un document clé qui oriente la prise de décisions concernant la gestion de Field. Il présente une vision ainsi que des buts et objectifs stratégiques connexes à atteindre dans les dix prochaines années. Faisant de l'intégrité écologique sa pierre angulaire, le présent plan communautaire vient consolider les orientations et les réalisations du dernier plan, tout en tenant compte des recherches pertinentes, des priorités et des obligations de Parcs Canada ainsi que des points de vue des peuples autochtones, du public et des intervenants.

Parcs Canada est résolu à travailler en collaboration avec les peuples autochtones dont les terres et les eaux ancestrales englobent Field et le parc national Yoho, notamment les Ktunaxa et les Secwépemc. Il est important de prendre en considération les capacités, les intérêts et les protocoles de ces nations. Le présent plan fournit une ligne de conduite stratégique pour la gestion de Field. Les exigences détaillées concernant la configuration, le cachet, l'emplacement et la densité des domaines à bail commerciaux, résidentiels et institutionnels de la collectivité sont énoncées dans un document distinct, les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field*.

Les principes directeurs exposés dans le présent document représentent une voie souhaitée pour l'avenir. Précisons toutefois que cette orientation peut être modelée par des incertitudes, des variations naturelles, de nouvelles technologies et de nouveaux renseignements. C'est pour cette raison que Parcs Canada a recours à une approche de gestion adaptative : à la lumière d'une surveillance soigneuse des indicateurs sur le terrain, il adapte ses stratégies pour améliorer ses décisions et maximiser l'efficacité de ses mesures de gestion. Sauf indication contraire dans le présent document, l'horizon temporel, les jalons et les processus nécessaires pour mener à bien les travaux et les projets décrits seront déterminés par les gestionnaires du parc après l'approbation du plan et son dépôt au Parlement.

## 1.2 Portée du plan communautaire

Le plan communautaire s'applique uniquement aux décisions et aux activités de Parcs Canada à l'intérieur des limites officielles de Field, telles qu'elles sont définies à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Les décisions qui concernent la collectivité doivent aussi tenir compte des exigences juridiques ainsi que des politiques, des lignes directrices et des directives en vigueur, notamment les documents stratégiques suivants de Parcs Canada :

- *Loi sur les parcs nationaux du Canada et règlements et politiques connexes*
- *Plan directeur du parc national du Canada Yoho (2022)*
- Plan de gestion des urgences du parc national Yoho
- Plan de gestion du feu des parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay
- Politique d'intendance autochtone

Field est largement façonnée par diverses installations environnantes, que celles-ci soient gérées par Parcs Canada ou par des tiers. Le présent plan communautaire ne s'y applique pas, mais il en reconnaît l'influence sur la collectivité. Voici quelles sont ces installations périphériques :

- Campings – Les campings Kicking Horse et Monarch sont situés à l'entrée de la route de la Vallée-de-la-Yoho et offrent ainsi un accès facile aux services et aux agréments de Field ainsi qu'aux belvédères des Tunnels-en-Spirale, qui font partie du lieu historique national du Col-Kicking Horse.
- Route de la Vallée-de-la-Yoho – L'aire de fréquentation diurne et le camping des Chutes-Takakkaw se trouvent au bout de la route de la Vallée-de-la-Yoho. Les visiteurs peuvent y admirer l'une des chutes d'eau les plus hautes du pays et accéder à des sentiers, à des campings et à des refuges de l'arrière-pays.
- Lac O'Hara – L'accès au lac O'Hara est géré de façon à protéger un milieu alpin fragile. Il faut réserver sa place à bord de la navette pour les séjours d'une journée et son hébergement pour les séjours avec coucher. Les visiteurs peuvent loger à l'hôtel Lake O'Hara Lodge ou passer la nuit sous la tente au camping du Lac-O'Hara, et ils ont aussi accès à des sentiers et à des refuges de l'arrière-pays.
- Lac Emerald et pont naturel – Accessibles par la route du Lac-Emerald, ces deux attractions offrent des vues impressionnantes sur le milieu naturel et

constituent le point de départ de plusieurs sentiers de randonnée, pistes cyclables et pistes de ski de fond. Dans le même secteur, l'hôtel Emerald Lake Lodge propose hébergement et restauration.

- Transcanadienne – La Transcanadienne a une grande incidence sur la collectivité et son économie à longueur d'année. Les automobilistes s'arrêtent à Field pour faire le plein d'essence, manger et se reposer. La collectivité doit fournir des services suffisants pour répondre à leurs besoins. Les résidents de Field dépendent de cet axe de transport pour accéder à des services essentiels à Golden ou à des lieux de travail dans le parc national Yoho ou le secteur de Lake Louise.



Carte 1. Carte des activités et des installations périphériques

- Cimetière – Le cimetière est situé au bout d'un chemin de gravier, à moins de 1 km au sud-est de Field. Créé en 1913, il abrite au moins une sépulture datant de 1914 et serait le plus vieux cimetière de parc national encore utilisé pour les personnes admissibles au sens du *Règlement sur les cimetières des parcs nationaux*. Le cimetière représente des éléments de l'histoire sociale et du patrimoine de la collectivité.

## 1.3 Mobilisation entourant le plan communautaire de Field

Les travaux de mise à jour du plan communautaire de Field ont débuté en octobre 2023. La première phase du programme de mobilisation a eu lieu de novembre 2023 à septembre 2024. En s'appuyant sur des initiatives antérieures, Parcs Canada a animé une série d'activités et de discussions pour évaluer les difficultés, les priorités et les aspirations actuelles des résidents, des entreprises, des intervenants, du grand public et des nations autochtones. Ce processus était assorti d'un double objectif : définir les thèmes à aborder dans le nouveau plan communautaire et recueillir des commentaires sur la vision à adopter pour la collectivité au cours de la prochaine décennie.

La première phase du programme de mobilisation a révélé une solide adhésion au projet de mise à jour du plan communautaire de Field. Les résidents ont exprimé leur profond attachement à Field, en insistant sur l'esprit de corps de leur collectivité, la beauté saisissante des montagnes et les nombreuses possibilités de plein air qui leur sont offertes. Ces caractéristiques ont été maintes fois mises en avant comme attributs déterminants. Les participants ont formulé avec enthousiasme des idées réfléchies sur leur vision pour Field, tant dans l'avenir rapproché qu'au cours de la prochaine décennie et au-delà. Dans l'ensemble, les commentaires recueillis présentent de grandes similarités avec les énoncés du plan concernant les objectifs proposés et les résultats souhaités.

Voici les principales questions et préoccupations soulevées lors de la première phase du programme de mobilisation :

- Priorité à l'intégrité écologique dans tous les aspects de la gestion du parc, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- Nécessité de multiplier et de diversifier l'offre d'habitation;
- Défis résultant du coût de la vie et de l'absence d'épicerie dans le village;
- Liens efficaces et raisonnables entre Field et les sentiers du parc;
- Amélioration de la collaboration avec le chemin de fer Canadian Pacific Kansas City (CPKC), notamment pour ce qui est de ses opérations et de son apport à la collectivité;
- Nécessité de reconnaître l'histoire des peuples autochtones et les liens qui les unissent à Field et au secteur environnant.

La seconde phase du programme de mobilisation a permis aux participants d'examiner et de commenter la version provisoire du plan communautaire. Tous les commentaires reçus ont été pris en considération lors de la rédaction de la version définitive du *Plan communautaire de Field*.

## Chapitre 2 : Contexte

### 2.1 Carte et limites officielles de Field

Field est située en bordure de la Transcanadienne, au centre du parc national Yoho. La collectivité est établie sur un cône alluvial au confluent du ruisseau Stephen et de la rivière Kicking Horse, au pied des pentes escarpées du mont Stephen et du mont Dennis. La Kicking Horse a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1989 en raison de ses importantes valeurs naturelles, culturelles et récréatives.

La collectivité de Field se trouve à 15 km à l'ouest de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alberta et à 26 km à l'ouest de Lake Louise, en Alberta. Le village de Golden, en Colombie-Britannique, est situé à 58 km à l'ouest. Pour les résidents de Field, il s'agit du centre le plus rapproché pour l'obtention de soins médicaux, de produits d'épicerie et de fournitures essentielles du quotidien. C'est également à Golden que les enfants de Field vont à l'école.



Carte 2. Carte de localisation de Field

À l'échelle provinciale, Field fait partie de la zone électorale A du district régional de Columbia Shuswap (CSRD).

Les limites du village de Field sont illustrées sur le plan d'arpentage 88096 CLSR et enchâssées à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

## 2.2 Histoire de Field

Les peuples autochtones sont les intendants des terres et des eaux de Field et du secteur environnant depuis des temps immémoriaux. Avant la création du parc national Yoho en 1886, Field est un hameau de limite divisionnaire le long du chemin de fer du Canadien Pacifique. En 1886, le Canadien Pacifique y fait construire l'hôtel Mount Stephen House, premier complexe hôtelier du réseau ferroviaire des Rocheuses canadiennes. Le relevé d'arpentage officiel de 1904 attribue au hameau le titre de centre du parc national Yoho. Le nom « Field » lui est donné en l'honneur de Cyrus West Field, promoteur du premier câble transatlantique et investisseur courtisé pour l'achèvement du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Avec le temps, Field devient le centre administratif du parc national Yoho et se transforme en une collectivité attrayante et fonctionnelle. L'hôtel Mount Stephen House et d'autres installations commerciales de la première heure marquent les débuts du tourisme et des loisirs alpins dans le secteur.

Le portrait démographique de Field a beaucoup changé depuis les années 1990. Le Canadien Pacifique (devenu aujourd'hui le CPKC) a réduit le nombre de travailleurs qui doivent y vivre ou y loger, et Parcs Canada a placé la gestion du parc national Yoho sous l'égide de l'Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay (LLYK). Ainsi, la population de Field s'est transformée, les familles de travailleurs qui en constituaient autrefois l'assise principale ayant cédé le pas à un mélange d'employés célibataires, de travailleurs saisonniers et de retraités.

L'affluence touristique à Field est mesurée grâce aux données recueillies par le Centre d'accueil du parc national Yoho, situé près de la Transcanadienne. De 2016 à 2024, le Centre d'accueil a recensé en moyenne quelque 163 500 visiteurs par année.

Aujourd'hui, Field joue toujours le rôle de centre administratif de l'Unité de gestion de LLYK dans le parc national Yoho. La collectivité abrite des résidents, des familles

ainsi que des employés de Parcs Canada et d'entreprises du village et de la région environnante, y compris Lake Louise. De plus, elle offre un hébergement et divers services aux visiteurs du parc.

## **Chapitre 3 : Cadre stratégique et orientation**

### **3.1 Contexte de Parcs Canada**

Field est l'une des sept collectivités du réseau de parcs nationaux. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* oblige chacune d'elles à se doter d'un plan communautaire et à le faire approuver. Ce plan est un document stratégique non réglementaire que le ministre responsable de Parcs Canada doit déposer au Parlement.

### **3.2 Plan directeur du parc national Yoho**

Suivant les exigences législatives, le plan communautaire doit s'harmoniser avec le contenu du plan directeur approuvé. Le *Plan directeur du parc national du Canada Yoho* (2022) renferme des lignes de conduite importantes sur des sujets abordés dans le cadre de la mise à jour du plan communautaire de Field, à savoir :

- Gestion du combustible forestier et réduction des risques d'incendie à Field;
- Amélioration de l'infrastructure d'orientation et des réseaux de sentiers pour établir des liens clairs entre la collectivité et le reste du parc;
- Protection et mise en valeur des ressources culturelles rattachées à l'histoire ferroviaire de la collectivité pour contribuer à l'essence des lieux et aider les visiteurs à mieux connaître et comprendre les origines de Field;
- Libération des lots résidentiels et commerciaux disponibles restants;
- Nécessité pour les projets d'aménagement et de réaménagement de respecter les limites officielles de Field;
- Respect des plafonds d'aménagement commercial décrits à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- Administration des terres et des eaux du parc national Yoho de manière à en respecter l'importance culturelle et spirituelle pour les peuples autochtones et à en faciliter l'accès et l'utilisation par les nations autochtones qui ont des liens historiques avec ce territoire.

### 3.3 Rôles et responsabilités

Parcs Canada a pour mandat d'administrer l'ensemble des terres du parc national Yoho, y compris celles de Field, et il est responsable de la gestion et du bon fonctionnement de l'infrastructure du village. Voici une liste partielle de ses responsabilités face à la collectivité :

- Examen et approbation des propositions d'aménagement;
- Délivrance de permis d'exploitation conformes aux affectations du sol et aux activités approuvées;
- Évaluation et approbation des activités et des changements aux affectations du sol;
- Gestion et exploitation de l'infrastructure de la collectivité (entretien des routes et réglementation de leur utilisation, entre autres);
- Coordination des mesures d'urgence pour Field et les environs en partenariat avec le District régional de Columbia Shuswap.

Field est choyée de pouvoir compter sur plusieurs partenaires et intervenants qui participent à la prestation de services à la collectivité :

- Canadian Pacific Kansas City (CPKC).
- District régional de Columbia Shuswap (CSRD) – Autorité régionale relevant du gouvernement de la Colombie-Britannique, le CSRD perçoit des impôts pour la prestation de services et d'agréments à l'échelle locale, par exemple des installations récréatives et des programmes de loisirs, des services sociaux, des services de secours routiers, des services médicaux d'urgence, des services de maintien de l'ordre et des services d'éducation. Parcs Canada collabore avec le District régional de Columbia Shuswap pour faciliter la prestation de ces programmes et services. Il verse sa part équitable des fonds nécessaires aux opérations du CSRD sous forme de paiements en remplacement d'impôts (PERI), qui sont l'équivalent d'une taxe municipale.
- Conseil consultatif de Field (CCF) – Le CCF agit comme intermédiaire clé entre Parcs Canada et les résidents, les entreprises et les intervenants de la collectivité. Il a pour mandat de mobiliser les résidents, de recueillir leur rétroaction et de faire des recommandations au directeur sur des questions liées à la gestion de Field, y compris les projets et les initiatives de Parcs

Canada. Le CCF joue un rôle essentiel dans la création d'une collectivité forte et unie, et il contribue à définir des pratiques exemplaires en matière de gestion de la collectivité, de durabilité et d'adaptation climatique.

Parmi les autres partenaires et organismes qui fournissent des services de première nécessité à la collectivité de Field, mentionnons le détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à Golden, la Field Recreation and Advisory Association, le service d'incendie de Field et B.C. Ambulance. Parcs Canada les soutient et collabore avec eux pour assurer la prestation de leurs services. En tant que citoyens de la Colombie-Britannique, les résidents de Field bénéficient aussi d'autres services provinciaux qui sortent du cadre des responsabilités du CSRD.

## **Chapitre 4 : Situation actuelle**

Le présent chapitre met en lumière certaines des valeurs clés qui façonnent le cachet de Field et influent sur l'approche adoptée par Parcs Canada pour gérer la collectivité.

### **4.1 Un lieu pour la nature**

Le milieu naturel contribue grandement à l'attrait de Field comme lieu de résidence, de travail et de loisirs. Comme elle se trouve dans le parc national Yoho, la collectivité est entourée d'un paysage protégé qui lui procure des bienfaits sociaux, récréatifs et écologiques de toute première importance. Les efforts déployés pour préserver la santé de l'environnement sont indispensables au bien-être de la collectivité, et ils font partie intégrante du mandat de Parcs Canada.

L'infrastructure du village et des environs contribue à la fragmentation du paysage et perturbe la connectivité de l'habitat d'espèces comme le wapiti et le grizzli. Ce morcellement pourrait entraver l'accès des animaux à un habitat vital et accroître les risques de conflits humains-animaux. Pour assurer la survie à long terme de ces espèces, il faut restreindre la croissance aux limites officielles du village et gérer l'aménagement conformément aux principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement. Ces principes exigent une approche stratégique à l'égard des effets cumulatifs de l'aménagement et des affectations du sol pour éviter que la

collectivité ne compromette l'intégrité écologique du parc national Yoho. Le plan communautaire appuie cet objectif en encadrant la croissance, l'aménagement, les affectations du sol et les opérations, de façon à assurer l'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement.

## **4.2 Un lieu d'importance historique et culturelle**

Les sites archéologiques du parc national Yoho renferment des vestiges du mode d'occupation du territoire et de l'histoire des Autochtones à l'époque préeuropéenne et des Eurocanadiens après les premiers contacts. Les premières traces d'occupation et d'utilisation du territoire du parc national Yoho pourraient dater de 10 000 ans, soit de la période ayant suivi le recul du complexe glaciaire de la Cordillère du Wisconsinien tardif. Les avancées glaciaires subséquentes, les dépôts postglaciaires, le dynamisme des montagnes et la présence d'installations modernes limitent la découverte de sites archéologiques préeuropéens. Néanmoins, les données historiques indiquent que plusieurs générations de Ktunaxa, de Secwépemc et de Stoney Nakoda ont campé et chassé sur les terres formant aujourd'hui le parc national Yoho.

Tous les sites archéologiques connus dans les limites de Field datent de l'époque postérieure aux premiers contacts et sont liés au développement du Canadien Pacifique et à la fondation subséquente du village.

De nouveaux sites archéologiques associés à la présence autochtone pourraient encore être découverts à l'intérieur des limites de la collectivité.

Même si bon nombre des premières constructions de Field ont disparu au fil des ans, la collectivité compte toujours plusieurs bâtiments singuliers qui reflètent son histoire éclectique. L'ancienne résidence du directeur a été classée édifice fédéral du patrimoine. Le CPKC est également propriétaire et gestionnaire d'ouvrages d'importance historique locale qui se trouvent tout près de la collectivité. C'est le cas du château d'eau des années 1930, qui rappelle l'important rôle joué par le chemin de fer dans le développement de la collectivité à ses débuts. Parmi les autres ouvrages dignes d'intérêt qui appartiennent au CPKC, il convient de mentionner le bâtiment du télégraphe du Canadien Pacifique, qui date lui aussi des années 1930, et la gare ferroviaire, construite en 1954, qui figure au répertoire des gares

ferroviaires patrimoniales fédérales. Ces deux bâtiments témoignent des liens historiques de Field avec le chemin de fer.

Les projets de construction et de rénovation doivent respecter le cachet historique de Field tout en s'harmonisant avec la dimension des installations existantes et l'aspect général de la collectivité. Les matériaux de construction modernes peuvent différer de ceux qui étaient employés par le passé afin de respecter les codes du bâtiment et d'accroître la résilience au feu. La conception devrait toutefois rester conforme aux valeurs patrimoniales de la collectivité.

### **4.3 Cachet de la collectivité**

Le cachet fait référence à l'identité distinctive d'un lieu et s'incarne dans l'impression collective qu'il fait naître chez ceux et celles qui y séjournent. Le cachet d'une collectivité évolue avec le temps et est généralement modelé par des éléments comme l'aménagement du territoire, le tracé des routes, la dimension, la nature et le style architectural des bâtiments, les caractéristiques et les ouvrages historiques, le milieu naturel environnant et d'autres caractéristiques physiques ou sociales. Les outils de gestion et de contrôle de l'aménagement comme le zonage, les lignes directrices architecturales, les exigences en matière d'aménagement paysager et les affectations du sol contribuent à préserver ou à rehausser le cachet souhaité d'une collectivité. On choisit souvent son lieu de résidence ou de vacances en fonction, du moins en partie, de sa perception du cachet d'une collectivité.

Le cachet de Field est façonné par l'impression durable que créent ses qualités visuelles, affectives et esthétiques. De tous les coins du village, les vues sur les montagnes sont spectaculaires et favorisent l'établissement de liens forts avec les Rocheuses et le milieu naturel.

L'histoire de Field a constamment été marquée par le changement. La diversité des ressources patrimoniales témoigne clairement de l'évolution de la collectivité. Le style architectural des bâtiments, tant ceux d'hier que ceux d'aujourd'hui, contribue grandement à définir le cachet du village. Ces ouvrages peuvent servir de source d'inspiration pour la préservation d'une bonne partie du cachet de Field dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Les maisons les plus anciennes de Field étaient des résidences unifamiliales modestes. Comme dans les autres collectivités des parcs des montagnes, les

premières constructions du village dépendaient fortement des matériaux accessibles à l'échelle locale, en particulier le bois. Les bâtiments en rondins horizontaux à encoignure chevauchée constituent une forme d'architecture vernaculaire courante et persistante dans tous les parcs nationaux des montagnes, et Field n'y fait pas exception. La collectivité recèle aussi d'autres caractéristiques, dont des charpentes en bois brut et des ouvrages en pierre des champs, généralement des fondations et des foyers.

Sur le plan de l'histoire de l'aménagement, Field se distingue par ses « voitures-logements » du Canadien Pacifique, d'anciens wagons revêtus de bardeaux et convertis en logements fonctionnels. Plusieurs ont été construites par des travailleurs locaux et servaient de résidences aux familles ouvrières. Leur charme réside dans la diversité de leurs styles, la similitude de leurs dimensions et l'aspect accueillant et dénué de prétention qu'ils confèrent à la collectivité.

Field se démarque des autres collectivités de parc national par son emplacement distinctif, sa riche histoire et sa composition singulière – des éléments qui définissent son cachet durable.

## 4.4 Situation socioéconomique

La collectivité de Field sert d'étape aux visiteurs du parc national Yoho. Le plan directeur du parc faisait état d'une hausse de 31 % de l'affluence entre 2011 et 2020. De 2020 à 2023, lors de la pandémie, le nombre de visiteurs a légèrement fléchi. Les données de 2024 révèlent toutefois un retour de l'affluence aux niveaux d'avant la COVID-19, soit plus de 680 000 visiteurs en 2024-2025. Les visiteurs qui s'arrêtent à Field et dans les environs sont attirés par les paysages spectaculaires et les aventures de randonnée jusqu'aux lacs, aux glaciers et aux chutes du parc ainsi que par la possibilité d'en apprendre davantage sur les origines de la vie animale fossilisée dans les gisements de schistes de Burgess.

Field est particulièrement bien placée pour accueillir un segment du marché sans cesse croissant des touristes désireux d'explorer les parcs des montagnes et leur environnement protégé. La collectivité continue d'attirer des visiteurs grâce à plusieurs attributs exceptionnels :

- L'atmosphère discrète et intime d'un village de montagne tranquille;
- Divers lieux d'hébergement, depuis des hôtels jusqu'à des gîtes touristiques;

- Des possibilités de découvrir les montagnes, y compris les célèbres gisements de schistes de Burgess, ainsi que de les explorer et d'en profiter pleinement;
- Un contraste rafraîchissant avec le rythme rapide de Lake Louise et de Banff.

Field excelle dans son rôle de village de montagne éclectique et singulier qui respecte l'importance écologique et culturelle de son emplacement à l'intérieur d'un parc national. La collectivité a une vocation principalement résidentielle et abrite quelques commerces et établissements d'hébergement pour les visiteurs du parc. Les voyageurs de la Transcanadienne tirent aussi parti des services fournis par la collectivité. Parcs Canada y gère un bureau administratif et y fournit des services d'information, tandis que le CPKC y poursuit ses opérations, ce qui comprend le logement de son personnel.

Le Centre d'accueil du parc national Yoho fournit des services aux visiteurs en saison, tandis que la station-service de la Transcanadienne est ouverte à l'année. Quelques commerces attirent les visiteurs vers le centre du village. Un hôtel de 12 chambres pouvant accueillir environ 44 clients vient compléter l'offre commerciale. Cet établissement abrite un restaurant et est ouvert à l'année. Plusieurs gîtes touristiques proposent aussi un hébergement à quelque 96 clients, principalement pendant les mois d'été. Les opérations et l'occupation sont réduites en hiver et durant les saisons intermédiaires.

Vivre à Field et dans le parc national Yoho représente un privilège réservé aux personnes satisfaisant au critère d'admissibilité défini dans le *Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux du Canada* ainsi qu'à l'« obligation de résidence ». Bon nombre de résidents de Field travaillent dans le secteur de Lake Louise, où l'offre d'habitation est limitée et les baux résidentiels avec des particuliers, interdits. Selon le Recensement de Statistique Canada, Field comptait 157 habitants en 2021. Ce chiffre pourrait représenter une sous-estimation du nombre de travailleurs saisonniers qui s'installent dans la collectivité pour la période d'affluence maximale que représentent les mois d'été.

La composition de la population de Field a changé dans les 30 dernières années. Les familles, auparavant le principal segment démographique du village, cèdent le pas aux célibataires et aux couples. De nombreuses résidences unifamiliales, qui dominaient autrefois le paysage, sont converties en logements multiples ou en logements partagés. Tout porte à croire que les projets d'aménagement et de réaménagement à venir seront axés sur la création de logements multiples.

Field peut encore absorber des offres commerciales supplémentaires ou une expansion de ses opérations commerciales existantes. Par exemple, la station-service pourrait être réaménagée de manière à satisfaire aux normes actuelles de l'industrie.

Les résidents ont accès à diverses possibilités récréatives à l'intérieur et à proximité du village. Citons notamment une petite installation de conditionnement physique aménagée dans le Centre administratif de Parcs Canada, un terrain de jeu, un terrain de baseball, un étang pour la baignade et des sentiers de randonnée sur la plaine alluviale et dans la forêt adjacente. La salle communautaire est un espace multifonctionnel où ont lieu une bonne partie des activités et des programmes locaux. Le corps de pompiers volontaires et le personnel de B.C. Ambulance fournissent des services essentiels au village et au secteur environnant.

## **Chapitre 5 : Vision pour la collectivité**

### **5.1 Énoncé de vision**

L'énoncé de vision de la collectivité a été élaboré à la lumière de la rétroaction des résidents, des titulaires de domaine à bail, des entreprises et des intervenants. Il tient également compte des lois, des politiques et des initiatives stratégiques de Parcs Canada pour Field.

L'énoncé de vision définit l'état de la collectivité tel qu'il est souhaité pour l'avenir, afin que Field s'acquitte de son mandat au sein du réseau de parcs nationaux tout en assurant sa pérennité.

**Joyau bien établi et durable du parc national Yoho, Field offre aux résidents et aux visiteurs des services et des agréments qui enrichissent leur expérience. Ce lieu inestimable offre en toute saison un accès aux nombreuses possibilités d'aventures et d'activités récréatives du parc national Yoho.**

**Field abrite une population hétérogène de gens de tous les âges et de différentes situations familiales, aussi bien des résidents de longue date que des saisonniers. Tous sont animés d'un esprit**

**communautaire et apprécient les activités et les événements à caractère familial.**

**Les liens qui unissent les Autochtones au territoire sont connus, bien compris et communiqués par des moyens significatifs, selon les conseils fournis par les communautés autochtones, dont les connaissances et les perspectives éclairent une solide éthique d'intendance au sein de la collectivité.**

**Field gère convenablement sa croissance et son environnement bâti, tout en protégeant et en conservant ses ouvrages historiques et ses paysages naturels. La collectivité travaille en collaboration avec Parcs Canada et d'autres entités régionales afin d'assurer la santé et le dynamisme de son environnement, de son économie et de ses résidents.**

## **5.2 Principes directeurs régissant le plan communautaire**

Le processus de mobilisation et d'élaboration du plan communautaire a fait ressortir six principes directeurs, qui s'harmonisent tous avec le contenu du plan directeur du parc national Yoho. Les voici :

1. Intégrité écologique et intendance environnementale
2. Services aux résidents et aux visiteurs
3. Gestion de l'aménagement
4. Protection des ressources culturelles
5. Relations avec les Autochtones et intendance
6. Changements climatiques et adaptation

Ces principes directeurs définissent l'approche générale à adopter pour gérer la collectivité conformément au mandat de Parcs Canada et pour réagir aux principaux défis et possibilités qui se présenteront dans les dix prochaines années.

Ces principes directeurs sont interreliés; il importe donc de les appliquer ensemble pour atteindre les résultats souhaités. S'ils représentent la meilleure stratégie de Parcs Canada pour l'avenir, il faut néanmoins préciser que la gestion du parc s'opère dans un environnement dynamique caractérisé par des incertitudes, des variations

naturelles, des technologies naissantes et de nouveaux renseignements. C'est pour cette raison que Parcs Canada aura recours à une approche axée sur la gestion adaptative pour maximiser l'efficacité de ses décisions.

## **Chapitre 6 : Concrétiser la vision**

Pour concrétiser la vision de la collectivité, il faut travailler à l'atteinte des résultats souhaités qui sous-tendent chaque principe directeur et ses objectifs connexes. Sauf indication contraire, les mesures prises pour atteindre chaque résultat souhaité se poursuivront tout au long de la durée de validité du présent plan. À moins d'imprévu, l'Unité de gestion de LLYK dispose des capacités financières et humaines voulues pour concrétiser les engagements énoncés dans le plan.

### **6.1 Intégrité écologique et intendance environnementale**

En tant que collectivité de parc, Field est régie d'abord et avant tout par la nécessité de préserver et de rétablir l'intégrité écologique. Il s'agit en effet de la priorité absolue de Parcs Canada, comme le précise le paragraphe 8(2) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Les limites officielles de Field jouent un rôle essentiel dans la protection de l'intégrité écologique des secteurs périphériques, notamment de deux corridors écologiques importants. Le maintien et le respect de ces limites représentent sans doute le moyen le plus important pour le plan communautaire de Field de contribuer à l'intégrité écologique et à l'intendance environnementale.

Dans les limites de la collectivité, les priorités comprennent le respect des principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement, la prévention des conflits humains-animaux et la prévention de l'accoutumance de la faune.

#### **6.1.1 Objectifs :**

- Respecter les limites de la collectivité telles qu'elles sont établies par la loi;

- Gérer la croissance, l'aménagement, les installations, les activités et les opérations conformément aux principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement;
- Protéger les fonctions des écosystèmes et prévenir l'accoutumance de la faune à la présence humaine ainsi que les conflits humains-animaux.

### **6.1.2 Résultats souhaités :**

- L'aménagement et la libération de lots restent interdits à l'extérieur des limites officielles inscrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Les demandes de nouveaux permis d'exploitation et de renouvellement de permis sont soumises à une évaluation permettant d'éviter que les activités et les opérations approuvées n'engendrent des impacts négatifs nets sur l'environnement de la collectivité ou du parc.
- Les impacts de la croissance, de l'aménagement, des activités et des installations sont gérés par des travaux de remise en état ou des mesures d'atténuation.
- Les nouveaux projets d'aménagement intègrent des pratiques exemplaires en matière de conception qui répondent aux besoins des espèces en péril. Citons à titre d'exemple l'installation d'éléments architecturaux au-dessus des portes d'entrée pour dissuader les hirondelles d'y nicher.
- Les clôtures sont installées de manière à ne pas entraver les déplacements de la faune. Les clôtures basses qui laissent une ouverture sur au moins un côté sont privilégiées.
- La plantation d'arbres fruitiers est interdite pour éviter d'attirer des animaux sauvages. Les habitudes de la faune font l'objet d'une surveillance étroite, et des mesures de gestion sont prises en cas de risque d'accoutumance.
- Les normes de Parcs Canada en matière d'éclairage extérieur sont appliquées de façon à accroître la sûreté de l'habitat et à faciliter les déplacements de la faune, tout en assurant un environnement sain et sécuritaire aux résidents et aux visiteurs.
- La priorité est accordée au maintien des plantes indigènes existantes et à la plantation d'espèces indigènes.

- Les activités et les installations proposées à moins de 30 m des cours d'eau de la collectivité (ruisseau Stephen et rivière Kicking Horse) sont évaluées dans l'optique de la protection des zones riveraines.
- Les membres de la collectivité, les titulaires de domaine à bail et les résidents conservent l'eau en suivant les pratiques exemplaires et les normes de l'industrie.
- La neige est stockée sur place, à l'écart des zones riveraines ou des autres zones sensibles. Tous les projets d'aménagement et de réaménagement prévoient des mesures de stockage sur place de la neige.

## 6.2 Services aux résidents et aux visiteurs

Les collectivités de parc national ont pour mission principale de fournir des services aux visiteurs. Elles doivent aussi procurer des lieux de vie confortables aux résidents admissibles.

Field offre une gamme modeste mais unique d'installations et de services qui contribuent à répondre aux besoins des visiteurs et de sa propre population. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires et les résidents pour faciliter la prestation de services commerciaux appropriés.

L'offre d'habitation représente un casse-tête partout dans le couloir Banff-Field, y compris à Field. La fourniture de logements appropriés aux résidents admissibles, en particulier ceux qui exercent un emploi dans le parc, constitue une priorité.

Le parc national Banff et le secteur de Lake Louise accueillent quelque quatre millions de visiteurs par année. Le parc national Yoho ressent de plus en plus la pression exercée par les touristes à la recherche de solutions de rechange à ces attractions courues. Les exploitations commerciales en tirent parti, mais les aires de fréquentation diurne du parc et certaines installations de l'arrière-pays doivent relever les défis saisonniers associés à cette forte affluence.

La gestion des impacts de cette fréquentation en croissance dépasse le cadre du présent plan. Parcs Canada a toutefois fait connaître son intention d'élaborer des plans de gestion de l'affluence pour les secteurs les plus courus du parc national Yoho afin de protéger les écosystèmes et de préserver la qualité de l'expérience offerte.

### **6.2.1 Objectifs :**

- Fournir une gamme variée de services, d'installations et de possibilités compatibles avec le mandat du parc et le cachet de la collectivité afin d'amener les visiteurs à se sentir les bienvenus et d'enrichir leur expérience de séjour;
- Améliorer l'offre d'habitation et la qualité des logements pour les résidents admissibles en autorisant la location de longue durée d'appartements à l'intérieur de résidences privées et l'aménagement de logements multiples sur toutes les parcelles résidentielles de Field;
- Appliquer les exigences d'admissibilité au titre de résident énoncées dans le *Règlement sur les baux et les permis d'occupation dans les parcs nationaux du Canada* et les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field* afin de préserver l'offre d'habitation et de favoriser l'abordabilité des logements pour les résidents.

### **6.2.2 Résultats souhaités :**

- Partout dans la collectivité, des éléments d'accueil créent une atmosphère conviviale et facilitent l'orientation tout en rehaussant la sécurité. Des sentiers de raccordement entre Field et le réseau de sentiers environnants facilitent l'exploration du parc.
- La collectivité a accès à des possibilités de transport actif, et Parcs Canada facilite la prestation de services de transport en commun par des entités partenaires, afin de contribuer à la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et à la qualité de vie des résidents.
- Dans la mesure du possible, le système de délivrance de permis et le système de zonage facilitent la tenue d'activités commerciales qui répondent aux besoins des résidents.
- Le stationnement dans la rue est soumis à une gestion rigoureuse qui permet de prévenir la congestion dans la collectivité.
- L'aménagement d'appartements à l'intérieur de résidences privées en vue d'une location de longue durée est autorisé dans la zone résidentielle.
- La conversion des logements de faible densité en immeubles résidentiels de densité accrue, par exemple des duplex, des triplex ou d'autres logements multiples, est autorisée dans la zone résidentielle.

- La mise à niveau des logements pour répondre aux exigences actuelles du marché est autorisée dans la zone résidentielle.
- Les parcelles disponibles pour l'aménagement de logements intercalaires sont libérées et mises à la disposition de preneurs à bail admissibles et de fournisseurs de services essentiels à des fins d'aménagement.
- En raison de la grave pénurie de logements et de la nécessité d'offrir des logements abordables au personnel local, les chalets et les autres types de résidences secondaires demeurent interdits à Field.
- Le respect de la disposition relative à l'obligation de résidence est assuré notamment par des vérifications aléatoires et de nouvelles exigences redditionnelles annuelles imposées à l'ensemble des titulaires de domaine à bail, qui doivent fournir de la documentation sur l'obligation de résidence des occupants de chacun de leurs logements.
- Parcs Canada poursuit sa collaboration étroite avec le CSRD pour les aider à fournir des services, des installations et des programmes qui répondent aux besoins des résidents et améliorent la qualité de vie dans la collectivité.
- Les gîtes touristiques sont gérés de manière à éviter qu'ils n'appauvrissent l'offre d'unités résidentielles de longue durée.

### **6.3 Gestion de l'aménagement**

La collectivité doit nécessairement accueillir certains projets d'aménagement pour permettre aux visiteurs de se familiariser avec le parc national, de l'explorer et d'en faire l'expérience. Moyennant une conception et un choix d'emplacement réfléchis, les installations créées peuvent directement renforcer les liens établis avec l'histoire naturelle, culturelle et humaine du parc tout en aidant le public à découvrir les paysages de montagnes, à en saisir toute la valeur et à en profiter pleinement. L'aménagement peut aussi contribuer à protéger le milieu naturel contre la dégradation qui accompagne souvent une forte affluence.

Depuis des décennies, les intervenants martèlent l'importance de limiter l'aménagement commercial dans le parc. Parcs Canada a donc instauré un cadre stratégique et législatif qui restreint l'aménagement commercial autorisé à Field. Le respect des plafonds officiels et de ce cadre stratégique demeurera une pierre angulaire de son approche face à la gestion de l'aménagement futur à Field. La collectivité abrite encore de nombreux lots commerciaux vacants qui pourraient

être aménagés ainsi que des surfaces commerciales existantes qui se prêteraient à un réaménagement.

Les projets d'aménagement entrepris à Field doivent clairement étayer les buts et les objectifs décrits dans le plan directeur du parc national Yoho : aider les visiteurs à se familiariser avec les espaces naturels et culturels et à s'en rapprocher, tout en préservant les caractéristiques distinctives pour les générations futures. Parcs Canada adoptera une approche transparente et uniforme qui respecte les plafonds, le zonage et les limites officielles de la collectivité.

L'instabilité du terrain en bordure de Second Avenue a entraîné le retrait de bâtiments résidentiels et la suppression de plusieurs lots de la liste des possibilités d'aménagement. Cette situation restreint encore davantage la superficie de la zone résidentielle et les possibilités de construction de nouveaux bâtiments dans la collectivité.

### **6.3.1 Objectifs :**

- Réaliser des projets d'aménagement qui complètent et rehaussent le cachet de la collectivité par une esthétique, une configuration et un style qui mettent en valeur l'histoire du secteur et le cadre naturel tout en préservant les vues panoramiques, conformément aux *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field*;
- Éviter que la superficie des installations et des espaces commerciaux de Field n'excède les surfaces commerciales autorisées par la loi, soit un maximum de 5 055 m<sup>2</sup>, à l'exclusion des logements du personnel et des installations connexes;
- N'autoriser que les installations et les activités qui étayent le rôle de Field en tant que destination touristique et centre de services, de manière à enrichir l'expérience du visiteur. Il est entendu qu'il ne sera pas possible d'offrir ou d'appuyer l'ensemble des activités et des services souhaités par les visiteurs ou les résidents.

### **6.3.2 Résultats souhaités :**

- Toutes les demandes de permis d'aménagement commercial s'assortissent d'un document qui décrit brièvement de quelle manière l'exploitation et les

améliorations proposées mettent en valeur le patrimoine de Field et contribuent à l'atteinte des objectifs du parc.

- Toutes les activités commerciales ont lieu sur des parcelles faisant partie de la zone commerciale, conformément à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- L'esthétique naturelle du milieu environnant reste l'élément dominant. L'emplacement des bâtiments, leur architecture, leurs dimensions, les matériaux employés et les méthodes de construction assurent la prépondérance du paysage naturel.
- Les nouveaux projets d'aménagement sont compatibles avec l'environnement bâti.
- Les projets de réaménagement, de mise à niveau et de modernisation d'installations commerciales existantes font l'objet d'une évaluation de conformité avec les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field*.
- La collectivité reflète le caractère exceptionnel de l'expérience offerte par le parc national. Les exploitations commerciales proposent des installations et des services qui permettent aux visiteurs de se rapprocher du patrimoine naturel et culturel du parc et d'en saisir toute la valeur.
- Selon les estimations de 2024, les surfaces commerciales déjà aménagées à Field totalisent 2 040 m<sup>2</sup>. Il reste donc une superficie de 3 015 m<sup>2</sup> pour des projets d'aménagement commercial ou d'expansion d'installations commerciales existantes. Les propositions d'expansion et d'aménagement sur des parcelles commerciales seront prises en considération jusqu'à l'atteinte du plafond. Parcs Canada attribuera les surfaces commerciales restantes en réponse aux demandes assorties de plans détaillés qui cadrent avec l'orientation établie dans le plan directeur et le présent document. L'emplacement et la dimension des lots commerciaux disponibles dans les limites de la collectivité (à l'exclusion des terres du CPKC) sont indiqués sur la carte de zonage et d'affectation du sol de Field.

Un relevé d'arpentage des surfaces commerciales est exigé pour la délivrance des permis d'aménagement commercial et le renouvellement des baux.

Les projets d'aménagement et de réaménagement, qu'il s'agisse d'installations commerciales, résidentielles ou institutionnelles, doivent prévoir un nombre suffisant de places de stationnement sur les lieux pour étayer les activités

approuvées ou prévues. Les parcs souterrains, les garages et les abris à voitures sont à privilégier, tandis que le stationnement de surface est acceptable au besoin.

Le tableau *Principes régissant les services appropriés* pour les services et les produits commerciaux (figure 1) et le tableau *Exemples de services appropriés* (figure 2) doivent servir de guides pour l'évaluation des demandes de nouveaux permis d'exploitation ou de renouvellement de permis existants, des propositions de changement de vocation d'installations commerciales existantes ainsi que des propositions d'aménagement et de réaménagement.

### **Principes régissant les services appropriés (figure 1)**

Les services et les produits doivent :

- favoriser le tourisme patrimonial et aider les visiteurs à profiter pleinement de leur expérience dans le parc;
- n'avoir aucun impact négatif net sur l'environnement;
- viser un marché important et légitime dans le parc et ne pas être destinés à la vente ailleurs en tant que produits ou services à valeur ajoutée;
- répondre aux besoins immédiats des visiteurs ou avoir une vocation secondaire appropriée (p. ex. lieu de réunion);
- contribuer au tissu social de la collectivité;
- amener les visiteurs à apprécier le parc;
- compléter les services fournis à Lake Louise;
- favoriser l'intendance environnementale;
- respecter les exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)*.

### **Exemples de services appropriés (figure 2)**

- Services d'urgence (p. ex. maintien de l'ordre, lutte contre l'incendie, services ambulanciers, sauvetage);
- Soins médicaux de base, services financiers et postaux;
- Interprétation, éducation sur le patrimoine, renseignements et services de guide;
- Hébergement touristique;
- Logements du personnel et installations connexes;
- Vente au détail d'articles de première nécessité (produits d'épicerie, articles de toilette, journaux, alcool, produits pharmaceutiques, etc.);

- Vente au détail de fournitures et de produits destinés aux visiteurs (produits mettant en valeur la localité, accessoires pour l'escalade, le ski et la randonnée, objets axés sur la nature et l'histoire, art et artisanat autochtones);
- Services de restauration (p. ex. boulangeries, restaurants, cafés, brasseries et bars);
- Services de transport (p. ex. autobus, taxis, vélos et voitures de location);
- Installations, possibilités et services sociaux et récréatifs (p. ex. centre récréatif/communautaire, garderie, services religieux, métiers de base et services personnels);
- Services de soutien opérationnel (p. ex. déneigement, entretien paysager).

## 6.4 Protection des ressources culturelles

Le cachet de Field s'exprime surtout dans son environnement bâti. Les variations de configurations et de styles architecturaux contribuent à l'attrait et à l'apparence distinctive de la collectivité. La plupart des bâtiments qui présentent une valeur patrimoniale ou historique sont des propriétés privées situées sur des terres louées à bail à Parcs Canada. D'autres bâtiments importants se trouvent sur des terres gérées par le CPKC.

Le schéma d'implantation de la collectivité contribue aussi à son cachet. En examinant un relevé d'arpentage de 1905, le commissaire Thomas Rothwell observait que Field était arpentée précisément comme si la petite étendue de terrain qu'elle occupait était une prairie plane et vide plutôt qu'une série de terrains inégaux au pied d'une imposante montagne. La pente et l'instabilité du sol ont façonné la vocation des terrains et limité l'espace où des ouvrages peuvent être construits, si bien que le centre de la collectivité abrite plusieurs terrains vagues.

Field est principalement une collectivité résidentielle. Les maisons, originellement construites pour servir de modestes foyers unifamiliaux, reflètent une diversité de styles architecturaux en vogue au début du XXe siècle. La plupart des résidences de Field sont en bois et restent en bon état; bon nombre sont entourées d'un paysage mature. Ces maisons utilitaires destinées à la classe ouvrière du chemin de fer représentent de beaux exemples d'architecture historique et arborent des revêtements horizontaux en bois ou des enduits extérieurs en plâtre.

Certaines résidences présentent de fins détails, dont des fenêtres à carreaux multiples, des corbeaux décoratifs, des chevrons de charpente aux extrémités exposées et des éléments en fer forgé. La pierre est couramment utilisée pour les clôtures, les murs de soutènement et les revêtements extérieurs un peu partout dans la collectivité. La résidence du directeur est un bon exemple de ce style architectural.

Pour perpétuer ce cachet, il faut préserver les liens avec ces styles architecturaux du passé. La conservation de ce patrimoine unique peut contribuer à façonner la conception de nouveaux bâtiments. Tout en ayant le souci de conserver le cachet historique, il importe de concevoir des bâtiments et des ouvrages capables de résister, aussi bien sur le plan fonctionnel que sur le plan esthétique, aux rigueurs de l'environnement des montagnes.

Les projets d'aménagement devraient idéalement respecter et renforcer le cachet de la collectivité tout en étant adaptés aux situations et aux besoins sociétaux changeants. L'orientation architecturale actuelle met l'accent sur la création d'un équilibre entre l'identité historique de la collectivité et les principes de conception contemporains qui étayent les agréments de la vie moderne et répondent aux exigences actuelles du marché.

#### **6.4.1 Objectifs :**

- Gérer la croissance et le réaménagement de manière à protéger et à respecter les ressources culturelles et patrimoniales ainsi que le cachet actuel de la collectivité;
- Réaliser une conception architecturale qui enrichit l'expérience du visiteur tout en limitant les impacts sur l'environnement.

#### **6.4.2 Résultats souhaités :**

- Toutes les propositions d'aménagement et de réaménagement sont assorties de stratégies visant à protéger et à mettre en valeur sur place les structures et les caractéristiques patrimoniales connues et théoriques.
- Dans tous les projets d'aménagement, les espaces extérieurs et les bâtiments sont conçus de manière à préserver un lien visuel fort avec le milieu naturel environnant. L'emplacement des bâtiments, leur configuration, leurs

dimensions, les matériaux employés et les méthodes de construction complètent et étayent le paysage naturel.

- Les caractéristiques recherchées pour les projets de construction et de réaménagement sont énoncées dans les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field*, qui portent sur des éléments architecturaux précis.
- Parcs Canada gère les ressources culturelles dont il est le propriétaire et l'administrateur en conformité avec la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* du Conseil du Trésor et sa propre *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- Parcs Canada encourage les titulaires de domaine à bail et le CPKC à préserver et à bonifier les ressources culturelles qui revêtent une importance historique particulière ou qui contribuent au cachet de la collectivité et du parc.
- Parcs Canada recommande aux promoteurs de faire du document intitulé *Field Built Heritage Resource Description and Analysis* (Description et analyse des ressources du patrimoine bâti de Field) leur principal ouvrage de référence pour les bâtiments, les ouvrages et les éléments architecturaux de la collectivité qui ont une importance culturelle et historique particulière.

## 6.5 Relations avec les Autochtones et intendance

Lors de la création du parc national Yoho en 1886, les lois et les pratiques de gestion des parcs ne tenaient pas compte du savoir traditionnel des Autochtones, pas plus qu'elles ne reconnaissaient leurs valeurs culturelles et spirituelles séculaires et leurs modes d'occupation du territoire. C'est ainsi que les peuples autochtones ont été exclus du parc et ont perdu les liens physiques et culturels qui les unissaient aux lieux marquants de leur territoire ancestral. Parcs Canada a amorcé un processus de renouveau, centré sur une vision de la gestion et de la gouvernance qui permet aux Autochtones de pratiquer, dans les aires protégées qu'il est chargé d'administrer, une forme d'intendance respectueuse de l'intendance traditionnelle des terres, des eaux et des glaces.

Les peuples autochtones qui ont des liens ancestraux avec le territoire formant le parc national Yoho comprennent les Ktunaxa et les Secwépemc, qui occupent la région depuis des temps immémoriaux. Un certain nombre de routes et de sentiers

du parc suivent d'anciens axes de déplacement des Autochtones, qui s'en servaient pour leurs échanges commerciaux, la chasse et la cueillette de plantes médicinales.

Le présent principe directeur vise à souligner l'importance pour Parcs Canada de travailler en partenariat avec les nations autochtones afin de faciliter l'exécution du plan d'action pour la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il a pour but de favoriser une intendance équitable et efficace conjointement avec les communautés autochtones.

### **6.5.1 Objectifs :**

- Bâtir et entretenir de solides relations avec les peuples autochtones;
- De concert avec les peuples autochtones, examiner l'histoire de Parcs Canada et assumer les responsabilités de ses politiques antérieures, c'est-à-dire en reconnaître les impacts sur les communautés autochtones, s'en excuser et redresser la situation;
- Intégrer les systèmes de connaissances autochtones pour contribuer à protéger et à entretenir les liens ancestraux avec les terres et les eaux dans l'intérêt des générations futures;
- Aider le personnel de Parcs Canada et les visiteurs du parc à découvrir et à mieux comprendre les droits, les rôles et les responsabilités des peuples autochtones en ce qui concerne l'intendance des terres et des eaux qui forment l'actuelle collectivité de Field.

### **6.5.2 Résultats souhaités :**

- Parcs Canada veille à ce que les peuples autochtones puissent exercer leur rôle et intégrer leurs systèmes de connaissances dans la prise de décisions sur des questions d'intérêt commun à Field.
- Parcs Canada facilite le rétablissement des liens qui unissaient les peuples autochtones aux terres et aux eaux de la collectivité.
- Parcs Canada appuie la création de débouchés économiques pour les nations autochtones.
- Les grands projets d'aménagement et de réaménagement sont examinés dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, et les nations autochtones peuvent accéder à l'information et exprimer leur point de vue avant la prise des décisions.

- La présence historique et l'importance contemporaine des peuples autochtones dans le secteur sont reconnues par des activités d'interprétation organisées dans la collectivité.
- Parcs Canada appuie la tenue de cérémonies et d'autres activités culturelles traditionnelles à Field et dans les environs. Ces activités sont encadrées par les nations autochtones qui ont des liens avec le secteur.
- Les demandes de propositions pour des services d'approvisionnement et les nouvelles possibilités de location à bail créent des occasions pour les Autochtones de s'impliquer.

## 6.6 Changements climatiques et adaptation

Les parcs nationaux ont pour mandat de protéger et de mettre en valeur les plus beaux fleurons du patrimoine naturel du Canada. Les parcs nationaux des montagnes abritent des paysages et des ressources naturelles et culturelles d'exception, qui subissent déjà les effets des changements climatiques. Pour que le parc national Yoho puisse continuer de respecter ses engagements envers la population canadienne, Parcs Canada doit tenir compte des changements climatiques dans toutes ses activités, y compris dans la gestion de Field. Il doit notamment étudier les impacts des changements climatiques pour mieux les comprendre, élaborer des stratégies d'adaptation et prendre des mesures pour réduire les émissions de carbone qui contribuent au problème.

Les changements climatiques accroissent les risques de catastrophes pour la collectivité de Field : inondations, glissements de terrain, coulées de débris, chablis attribuable à des phénomènes météorologiques extrêmes et feux de forêt d'intensité et de fréquence accrues en raison de sécheresses prolongées et de températures estivales à la hausse.

Pour assurer une intervention coordonnée en cas de sinistre, Parcs Canada a instauré un régime de gestion des urgences qui couvre tous les aléas, en partenariat avec le CSRD et d'autres organes de protection civile. Il a absolument besoin du soutien actif des entreprises et des résidents de la collectivité pour maximiser l'efficacité des interventions d'urgence et créer des conditions propices à une reprise rapide des activités.

Parmi tous les risques exacerbés par les changements climatiques, celui des feux de forêt est sans doute le plus urgent dans le secteur de Field. L'écologie du feu, tout comme la préparation et la résilience aux incendies de forêt, sont des enjeux qui transcendent les limites de la collectivité. Parcs Canada a dressé un plan de gestion du feu qui s'applique au parc national Yoho, et des mesures de réduction des risques d'incendie sont appliquées en permanence dans le parc afin de réduire les risques d'incendies catastrophiques.

À l'intérieur et autour de Field, Parcs Canada s'emploie à réduire les risques associés aux incendies de forêt en exécutant un [programme exhaustif de gestion du feu à l'échelle du parc](#). Dans le but d'accroître la résilience de Field, il a intégré un grand nombre de pratiques exemplaires et de principes de réduction des risques d'incendie à son programme de protection contre les feux de forêt. Mentionnons par exemple la promotion de travaux de réduction des risques d'incendie sur les terrains et autour des bâtiments pour diminuer encore davantage les risques de perte de biens et accroître la sûreté de la collectivité.

### **6.6.1 Objectifs :**

- Réduire l'empreinte carbone opérationnelle de Field;
- Travailler avec des partenaires pour mettre en œuvre le plan de gestion des urgences de la collectivité et pour évaluer les risques auxquels Field est exposée;
- Actualiser les lignes directrices sur la conception et le motif architectural pour prescrire l'utilisation de matériaux extérieurs incombustibles et la tenue de travaux de conception et d'entretien qui accroissent la résilience des espaces extérieurs aux feux de forêt, conformément aux pratiques exemplaires de réduction des risques d'incendie.

### **6.6.2 Résultats souhaités :**

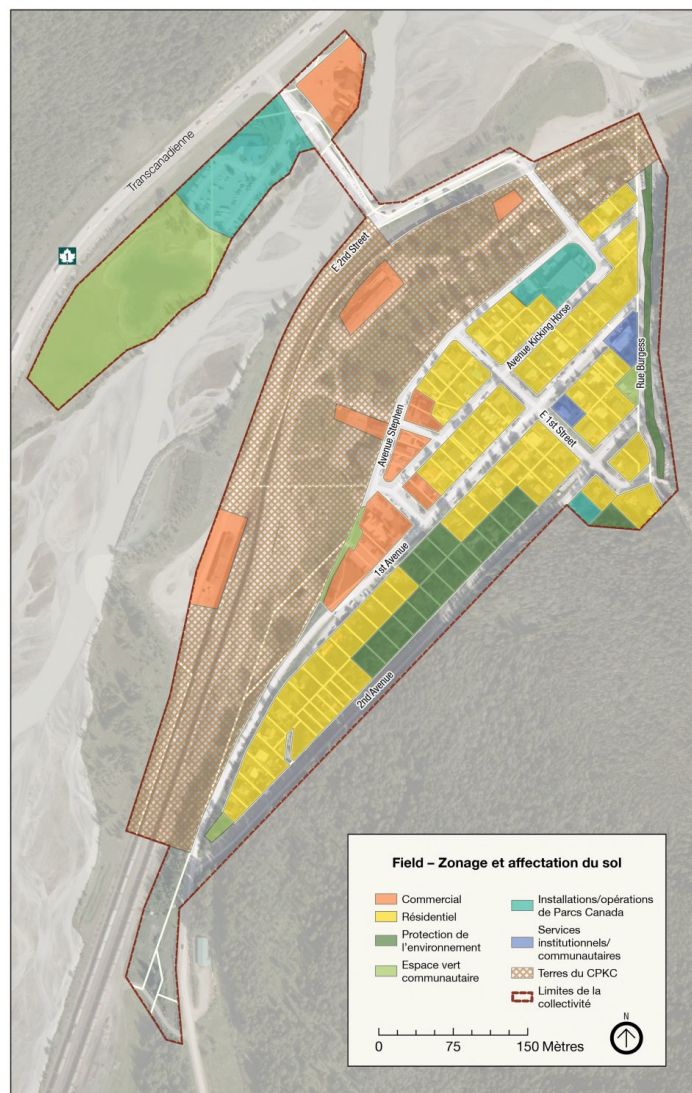
- Les émissions des véhicules sont réduites grâce à la mise en place d'une infrastructure de recharge pour VE et à la promotion des transports en commun.
- Des composantes à faibles émissions et à faible consommation d'énergie sont intégrées aux nouvelles constructions et aux projets de rénovation.

- Parcs Canada encourage et facilite l'installation et l'utilisation de sources d'énergie de rechange partout dans la collectivité, y compris l'électrification des transports. Les impacts sur le paysage et les principales lignes de vue sont soigneusement gérés et atténués.
- Une stratégie de réacheminement des déchets qui porte sur les déchets solides, le recyclage et le compostage est élaborée et mise en œuvre à Field.
- Parcs Canada appuie le plan de gestion des urgences de Field et des environs et veille à ce qu'il reste à jour en partenariat avec le CSRD.
- Parcs Canada collabore avec chaque titulaire de domaine à bail à l'élaboration et à la mise à jour de plans d'évacuation, notamment en s'assurant que ceux-ci cadrent avec ses propres plans d'évacuation pour le parc.
- Les nouvelles *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field* exigent que tous les projets d'aménagement et les plans de conception associés à des bâtiments, à des ouvrages et à des terrains intègrent des principes et des pratiques exemplaires de réduction des risques d'incendie, par exemple l'intégration de toitures simples et appropriées, l'utilisation de matériaux de construction extérieurs incombustibles et le retrait des arbustes, des arbres, du bois mort et des piles de bois dans un rayon de 10 m de tout bâtiment (lien : <https://intellifeucanada.ca/>).
- À la demande du directeur, tous les titulaires de domaine à bail de Field remettent à Parcs Canada une évaluation de leur résilience aux feux de forêt. Ce document contient des stratégies pour la gestion de la végétation, l'enlèvement des matériaux combustibles et l'exécution de tous les travaux nécessaires pour renforcer la résilience du domaine à bail à un éventuel incendie de forêt ou pour satisfaire aux normes établies. Les travaux et les mesures d'amélioration énumérés doivent être menés à bien au plus tard deux ans après l'approbation de l'évaluation.
- Les demandes de permis d'aménagement ou de réaménagement doivent s'accompagner d'un plan d'aménagement paysager qui s'inscrit dans les orientations de Parcs Canada, notamment en ce qui a trait à l'utilisation d'espèces végétales adaptées aux conditions du terrain ou à l'écozone, et qui satisfait aux normes de réduction des risques d'incendie et aux exigences en matière d'insipidité.

## Chapitre 7 : Affectations du sol

Field n'a pas de « règlement de zonage »; n'étant pas constituée en municipalité, la collectivité ne peut pas se doter de règlements municipaux. Le présent plan communautaire fournit les lignes de conduite normalement énoncées dans un règlement de zonage.

Les paragraphes qui suivent présentent un résumé de haut niveau des paramètres de base qui s'appliquent à chaque zone de Field. Il convient de préciser que l'accord d'utilisation du territoire conclu pour chaque parcelle, par exemple le bail ou le permis d'occupation, régit les activités et les installations qui y sont autorisées. Les lignes directrices particulières des *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field* fournissent des détails au sujet des installations autorisées sur chaque terrain. L'accord d'utilisation du territoire l'emporte sur le plan communautaire et les normes d'aménagement et de conception. La carte de zonage actualisée qui suit présente l'affectation du sol pour chaque parcelle ou terrain de Field.



Carte 3 : Carte de zonage et d'affectation

## **7.1 Zone résidentielle**

Le présent plan communautaire prévoit des possibilités d'augmentation du nombre de logements dans la zone résidentielle de Field. La densité maximale de chaque parcelle a été accrue partout dans la collectivité. Il est désormais possible d'aménager tous les types de logements sur les lots résidentiels de la collectivité, depuis des maisons unifamiliales et des duplex jusqu'à des maisons en rangée et des immeubles à appartements.

Les propositions d'aménagement résidentiel seront étudiées dans la mesure où elles prévoient à tout le moins un nombre suffisant de places de stationnement sur les lieux, des aires libres appropriées et des marges de recul conformes aux exigences. Les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field* renferment des détails complets à ce sujet.

Moyennant l'approbation de Parcs Canada, particuliers, preneurs à bail commerciaux et entreprises peuvent détenir des baux résidentiels à Field. Les occupants doivent satisfaire à l'obligation de résidence et être des résidents admissibles au sens du Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux du Canada.

### **7.1.1 Entreprises à domicile (gîtes touristiques compris)**

Les entreprises à domicile sont autorisées à Field. Elles doivent être conformes aux principes régissant les services et les produits appropriés (voir le chapitre 6.3). Les gîtes touristiques font partie des services appropriés et sont considérés comme des entreprises à domicile à Field.

Les entreprises à domicile doivent répondre aux exigences suivantes :

1. Le propriétaire doit détenir un permis d'exploitation valide délivré par Parcs Canada.
2. L'entreprise doit exercer ses activités à l'intérieur de la résidence, sauf dans le cas d'un gîte touristique approuvé à l'intérieur d'une dépendance.
3. Les activités de l'entreprise ne doivent avoir aucune incidence néfaste sur les propriétés adjacentes, leur vocation ou leurs activités, que ce soit sur le plan du stationnement, du bruit excessif, des odeurs ou d'autres perturbations.

4. L'entreprise à domicile doit représenter une activité secondaire à l'intérieur d'un bâtiment utilisé principalement comme résidence.
5. L'exploitant doit habiter sur place et satisfaire à l'obligation de résidence.
6. L'exploitation de l'entreprise à domicile, y compris du gîte touristique, ne constitue pas une obligation de résidence.
7. L'exploitant doit obtenir tous les permis de construction exigés avant de pouvoir exercer ses activités.

Seul un nombre limité de gîtes touristiques peuvent être approuvés dans la zone résidentielle. Selon la définition de Parcs Canada, le gîte touristique est une entreprise qui fournit des services d'hébergement de courte durée, soit pendant une période maximale de 14 jours consécutifs.

Cette désignation vise à proposer un hébergement aux personnes considérées comme des « visiteurs », c'est-à-dire celles qui n'ont aucune obligation de résidence valide et qui, par conséquent, ne satisfont pas aux exigences d'admissibilité au titre de résident.

Les gîtes touristiques de Field peuvent abriter collectivement un maximum de 115 places. Le registre des permis d'exploitation de 2023 révèle qu'il reste encore 19 places à attribuer.

Trois types de gîtes touristiques sont autorisés à Field :

1. Suites uniques;
2. Suites multiples;
3. Dépendances.

Le gîte touristique, qu'il abrite une ou plusieurs suites, ne doit occuper qu'une partie de la résidence. Un seul gîte touristique est autorisé par résidence. L'exploitation du gîte touristique doit constituer une activité secondaire à l'intérieur d'un bâtiment utilisé principalement comme résidence, et l'exploitant doit vivre sur les lieux.

L'hébergement peut être proposé dans des unités autonomes ou dans des chambres d'hôtes. Il ne peut y avoir plus de deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bains et une aire commune par suite ou par dépendance.

Toutes les unités du gîte touristique doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction approuvé par Parcs Canada et se conformer au Code national du bâtiment. Les exigences décrites dans les *Normes d'aménagement et de conception pour Lake Louise et Field*, notamment pour le stationnement et les marges de recul, s'appliquent à tous les projets.

Les exploitants doivent placer leur permis d'exploitation de Parcs Canada à la vue sur les lieux et en inclure le numéro sur l'ensemble des documents de marketing et des listes en ligne où ils sont inscrits, y compris les plateformes comme Airbnb, VRBO ou Booking.com et les forums de médias sociaux comme Marketplace de Facebook. Avant le renouvellement annuel du permis, Parcs Canada procède à une inspection du gîte touristique afin de s'assurer qu'il respecte les normes d'aménagement, les exigences en matière de signalisation et les conditions du permis. Le permis n'est renouvelé qu'à l'issue d'une inspection favorable.

Pendant la basse saison, principalement en hiver, Parcs Canada encourage les exploitants à louer les unités de leur gîte touristique à des résidents admissibles.

## **7.2 Zone commerciale**

La zone commerciale regroupe les installations et activités commerciales de Field. Toutes les opérations commerciales doivent avoir lieu sur des terres appartenant à la zone commerciale. Ces opérations sont limitées aux activités qui étayent ou assurent la prestation de services aux visiteurs et aux résidents, et elles sont assujetties à l'approbation discrétionnaire du directeur. Les figures 1 et 2 du chapitre 6.3 donnent des exemples de services acceptables. Les offres commerciales avec service au volant sont interdites à Field.

Le complexe Truffle Pigs Lodge est actuellement le seul hôtel en activité dans les limites du village. À l'extérieur de Field, les visiteurs ont accès à d'autres lieux d'hébergement, soit les hôtels Emerald Lake Lodge, Cathedral Mountain Lodge et Lake O'Hara Lodge ainsi que divers campings, tous situés dans le parc. Field réunit plusieurs autres commerces, à savoir des établissements de restauration, des boutiques de cadeaux, une boutique de poterie et une station-service.

Le directeur peut approuver des activités et des installations commerciales temporaires visées par un permis d'aménagement ou de construction. Ces activités et installations doivent se trouver sur des parcelles de la zone commerciale ou à

d'autres endroits autorisés par le directeur, et elles dépendent des surfaces commerciales disponibles.

Les nouveaux projets d'aménagement commercial et institutionnel peuvent aller de l'avant uniquement si un nombre suffisant de logements est fourni au personnel dans la collectivité.

### **7.3 Zone institutionnelle**

La zone institutionnelle de Field réunit les terrains associés à la prestation de services à la collectivité. Ces parcelles sont gérées par bail ou en vertu d'un autre type d'accord avec Parcs Canada. Elles abritent actuellement des installations servant à la prestation de services d'urgence (lutte contre l'incendie et ambulance) ainsi que des installations récréatives. Même s'il n'en existe pas à l'heure actuelle à Field, des installations à vocation religieuse ou d'autres agréments sociaux pourraient se trouver dans cette zone.

### **7.4 Zone des opérations de Parcs Canada**

Cette zone comprend l'ensemble des installations opérationnelles de Parcs Canada à l'intérieur des limites de Field : centres opérationnels, bâtiments administratifs, stationnements publics et installations d'accueil et d'information.

### **7.5 Zone des aires libres**

La zone des aires libres englobe les terrains qui demeurent inoccupés et inexploités pour diverses raisons. Certains de ces terrains servent de tampon entre différentes installations, notamment des routes ou la voie ferrée du CPKC, et revêtent une valeur esthétique ou récréative. D'autres présentent des caractéristiques écologiques dignes de préservation ou d'une attention particulière.

Au même titre que le parc environnant, les aires libres jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des impacts environnementaux de la présence de la collectivité.

Un nombre limité d'allées piétonnières, de sentiers ou d'aires de pique-nique peuvent être autorisés dans cette zone lorsque les conditions s'y prêtent.

## 7.6 Terres du Canadian Pacific Kansas City (CPKC)

En vertu de lettres patentes, le CPKC détient, à Field et ailleurs dans le parc national Yoho, des terres qu'il utilise principalement pour ses besoins opérationnels, y compris le logement de son personnel.

Parcs Canada collabore avec le CPKC afin de veiller à ce que toutes les installations et activités de l'entreprise soient conformes à ses propres processus et principes, y compris l'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement.

## Chapitre 8 : Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Les plans communautaires des parcs nationaux sont soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES) qui permet de mieux en comprendre les effets cumulatifs possibles. L'EES du *Plan communautaire de Field* a tenu compte des impacts possibles des changements climatiques, des activités et des projets d'aménagement locaux, de la hausse prévue de l'affluence et de l'orientation proposée dans le plan. Les effets possibles de la mise en œuvre du plan sur les composantes clés de l'écosystème, notamment la qualité de l'eau, la végétation et la faune, ont également fait l'objet d'une évaluation.

La mise en œuvre du plan communautaire aura de nombreux bienfaits écologiques, notamment le respect des principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement :

- La collectivité ne s'étend pas au-delà de ses limites officielles et respecte les restrictions relatives aux surfaces de plancher des zones commerciales, lesquelles sont inscrites dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- L'aire de répartition des espèces non indigènes est réduite à un minimum le long d'importants axes de dispersion, tels que les routes, les limites de la collectivité et les cours d'eau.
- L'habitat et les corridors fauniques sont préservés ou améliorés.
- La coexistence humains-animaux est préservée ou améliorée.

Les effluents des eaux usées ne satisfont pas aux lignes directrices particulières en raison d'excédents de phosphore relevés dans les dernières années. Malgré tout, les données de biosurveillance recueillies en amont et en aval de la station d'épuration demeurent satisfaisantes, ce qui signifie que la qualité de l'eau de la rivière Kicking Horse se situe dans les conditions de référence. Des réparations au système d'épuration sont prévues et devraient permettre de remédier aux excédents de phosphore ainsi que d'améliorer le rendement global de la station.

Même si une hausse de l'affluence touristique augmente les risques de propagation d'espèces végétales non indigènes, les impacts sont réduits à un minimum grâce aux mesures énoncées dans le plan de gestion intégrée des plantes envahissantes, le plan communautaire de Field et le plan directeur du parc national Yoho, qui prévoient tous trois une surveillance et une gestion continues. Un travail de prévention soutenu, des interventions rapides et une collaboration interservices assurent le respect des principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement et favorisent la préservation de l'intégrité écologique à l'intérieur et aux environs de Field.

La hausse de l'affluence à Field risque d'accroître le nombre de conflits humains-animaux. Cependant, tous les déchets et les attractifs fauniques doivent être gardés dans des enceintes à l'épreuve de la faune, et la plantation d'arbres fruitiers est interdite. Ces deux mesures atténueront les impacts possibles sur la faune tout en améliorant la coexistence humains-animaux. Le maintien de l'engagement à l'égard des principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement, à savoir le respect des limites officielles de la collectivité (qui sont enchâssées dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*), protégera l'efficacité du corridor faunique et de l'habitat en périphérie de Field.

Chacun des projets entrepris pour assurer l'atteinte des objectifs du plan communautaire sera soumis à une évaluation, ce qui permettra de déterminer si une évaluation d'impact s'impose en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou de toute loi successive.

Parcs Canada progresse vers le respect total des principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement à Field. Ses démarches sont étayées par des plans et des engagements solides. Pour le traitement des effluents des eaux usées, des plans sont en place afin d'assurer le respect intégral des exigences. Le plan communautaire établit des objectifs clairs et des résultats souhaités qui encadrent

la croissance à l'intérieur des limites officielles de Field, et sa mise en œuvre devrait permettre de préserver et de protéger l'intégrité écologique du parc national Yoho.